

CAPITAL :

ANESTHÉSISTES, CHIRURGIENS ORTHOPÉDIQUES, NEUROCHIRURGIENS... LES MÉDECINS LES PLUS SOUVENT ATTAQUÉS APRÈS OPÉRATION



Ruben Earth / Getty Images

CAROLINE ROBIN PUBLIÉ LE 14/11/2019 À 19H10 MIS À JOUR LE 14/11/2019 À 20H24

En France, les praticiens du bloc opératoire voient leur responsabilité recherchée environ trois fois plus souvent que leurs homologues aux États-Unis. Neurochirurgiens, anesthésistes et chirurgiens orthopédiques et bariatriques sont en ligne de mire.

Certains réparent des genoux et des hanches. D'autres agissent de manière plus vitale sur le système nerveux. Qu'ils soient spécialisés dans l'orthopédie, la neurologie mais aussi la bariatrie et l'anesthésie, les praticiens du bloc opératoire en France sont trois fois

plus souvent mis en cause que leurs confrères aux États-Unis. C'est le constat dressé par la nouvelle cartographie des risques opératoires réalisée conjointement par l'assureur français des chirurgiens Branchet (6.000 adhérents) et l'Américain Medpro, qui assure 240.000 médecins outre-Atlantique. Si ce chiffre peut en surprendre plus d'un, il peut s'expliquer par l'accessibilité des procédures de recours. Les patients de l'Hexagone peuvent en effet saisir gratuitement la Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux.

Parmi les spécialistes les plus mis en cause par les patients français, figurent d'abord les neurochirurgiens, mis en cause en moyenne tous les 1 an et 1 mois. Les suivants sont les chirurgiens orthopédiques (1 an et 10 mois) et bariatriques (1 an et 11 mois). La prothèse totale de hanche (PTH) et la prothèse de genou (PTG) sont d'ailleurs responsables des plus grosses indemnités octroyées. Si la responsabilité des anesthésistes-réanimateurs est moins visée (mise en cause tous les 6 ans et 4 mois en moyenne), la fréquence des mises en cause pour cette spécialité a augmenté de 25 % au cours des cinq dernières années, soit un sinistre tous les cinq ans en France. Mais leur responsabilité n'est retenue que dans 13 % des cas selon Branchet qui précise que "la sinistralité des anesthésistes-réanimateurs s'aggrave non pas en raison d'une dégradation des pratiques mais en partie en raison d'une responsabilisation croissante de l'équipe du bloc dans son entier".

“Nous n'avons aucune culture de l'analyse de nos failles”

Plusieurs facteurs mènent à la remise en cause de la responsabilité des professionnels du bistouri. Notamment une mauvaise tenue du dossier médical : "dans 13 % des dossiers clos retenant la responsabilité d'un assuré Branchet au cours des dernières années, on retrouvait un défaut d'information à l'origine de la responsabilité du praticien", détaille le rapport. L'analyse des dossiers des assurés de Branchet souligne aussi des erreurs de prise en charge, notamment liées à une mauvaise gestion des antibiotiques et anticoagulants. Les mises en causes surviennent aussi à la suite de retards de reprise chirurgicale liés notamment à une désorganisation du service en période de congés. Ces retards s'expliquent "sans doute" selon Branchet, par le déni des praticiens du besoin de reprendre rapidement, "ce qui permet aux conséquences dommageables de s'installer durablement et alourdit donc notablement la charge du sinistre".

>> A lire aussi - Refondation des urgences : les médecins libéraux menacent de faire une grève des gardes

Le facteur humain ne peut toutefois pas être écarté, comme le souligne le professeur Laurent Obert, chef de pôle de chirurgie orthopédique au CHRU de Besançon qui a alerté sur les cas de burn-out dans le milieu médical. "Nous n'avons aucune culture de l'analyse de nos failles. Et par rapport à la population générale, le taux de suicide est trois fois plus important chez les médecins", affirme-t-il. "Il faut que les praticiens se demandent pourquoi ça rate", poursuit ce chirurgien orthopédique. Si remettre en cause la responsabilité d'un médecin est facilité par la gratuité de la procédure en France, Branchet précise qu'au cours des dernières années, la répartition des dossiers laisse apparaître qu'environ 80 % des mises en cause ne donnent lieu à aucune indemnité."